



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 23 octobre 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. IORIO Antoine	M. THOUVENIN J.-Marie	M. BARBE Jérôme	M. CINO Frédéric
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc
M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.		

Procurations :

M. ZENNER Bernard	a donné procuration à	M. THOUVENIN J.-Marie
M. FERRERO Marc		M. KLOP Jean
M. LA VAULLEE J.-Pierre		M. LEUBE Michel
M. SCHITZ Denis		M. LOUIS Jean-Charles
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. LEBOURG Gérald		Mme KHAMASSI Kheira
M. NOEL Guy		M. BALCERZAK Roland
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
M. SZUREK Michel		Mme CONTRERAS Céline
Mme ZYDEK Christine		M. PETERMANN Mathieu
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. SAPIN Bruno
M. HERGAT Michel		M. LORENTZ Maurice
Mme FRIIO Marie-Rose		M. PHILIPPE Lionel
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BECKER Patrick
M. WANNINGER J.-Marc		M. IORIO Antoine
M. CHRISTNACKER D.		Mme RENAUX Patricia
M. DORVEAUX Lionel		M. WALTER Jean-Marie
Mme FICARRA Béatrice		M. HEYERT Jean-Marc
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul

M. BROUILLET Laurent

M. PERLATI Daniel

M. PERON Patrick

Mme SASSELLA Sylvie

M. LANGENFELD Guy

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François

La séance débute à 18h20.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Arrivée de M. BOGUET au cours du point 2.

A partir du point 2 :

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

Pour le vote du point 4 :

Mr Barbe (PDG de Trans Fensch) ne participe pas au vote.

Entre les points 4 et 5 sortie de M. Louis

Pour le vote du point 5 :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 19
Absents : 9

Pour le vote du point 6 :

Au cours du point 6, retour de M. Louis et sortie de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Pour le point 8 :

Au cours du point 8, retour de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

La séance est levée à 19h50.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU

POINT 6 – DELIBERATION N° 2019/57 - ACHAT DU MODULE SANITAIRE IMPLANTE A STUCKANGE

Le SMiTU a lancé un marché de location de module sanitaire pour équiper ses terminus en 2016. L'objectif était de pouvoir proposer des toilettes aux conductrices et conducteurs du réseau Citéline à chaque fin de service, durant leur temps de pause.

Le principe de location se justifiait par le fait que le réseau allait évoluer et que nous n'avions pas de visibilité sur les aménagements à venir.

Un premier module a été installé le 17 janvier 2018 à Stuckange. Pour plus de confort, il a été raccordé aux réseaux secs et humides.

La durée de location étant de 24 mois, elle arrivera à échéance le 17 janvier 2020.

Afin de rentabiliser le coût des travaux ainsi réalisés, il est proposé de le racheter à sa valeur résiduelle, soit 18 120 € TTC,

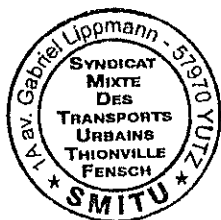
Les crédits sont inscrits au budget 2019.

Il est demandé au Comité Syndical de se positionner sur l'achat de ce module sanitaire à sa valeur résiduelle.

Le Bureau Syndical en date du 14 octobre 2019 et la commission Finances – Personnel en date du 16 octobre 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité 50 pour et 1 abstention (M. JURCZAK) décide l'achat de ce module sanitaire à sa valeur résiduelle.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 24 octobre 2019
Le Président



Roger SCHREIBER